

Notre-Dame du Puy

(Suite)

Dons jaitis au noble Sanctuaire.—En visitant Notre-Dame du Puy, continue le pieux auteur que nous résumons en partie, les cœurs ne se contentaient pas de se donner à Elle comme des sujets à une reine, des enfants à une mère ; suivant l'instinct de la nature et l'inspiration de la grâce, ils tenaient à disposer à ses pieds leurs présents, comme témoignage permanent de leur amour et de leur dévouement, les papes et les rois donnaient l'exemple : les papes en comblant le sanctuaire de faveurs spirituelles et les rois en lui faisant des dons en nature : à leur suite venait les hauts personnages. Des uns, comme des autres, nous ne citerons que quelques exemples.

L'an 1000, de saisissante mémoire, le duc de Guienne, comte d'Auvergne, offre au Sanctuaire, la moitié de l'île de Ré, le bois de Saint-Ouen, des métairies et deux étangs à anguilles, avec des écluses ; ce qui constituait un don très notable à cette époque. En 1133, le roi, Louis le Gros octroie à l'évêque du Puy toute l'enceinte de la ville avec ses remparts, intimant défense à tout juge du comté d'y faire aucun acte d'autorité sans la permission du Prélat. En 1146, Louis le Jeune défend de construire des forts depuis Aleth jusqu'à Montbrison, depuis l'Allier jusqu'au Rhône, depuis Saint-Alban jusqu'au Puy, afin qu'on puisse venir à la sainte cathédrale, sans être gêner par aucun obstacle ; et, en 1158, il fait plus encore, il accorde à l'évêque pleine autorité sur la ville toute entière.

Ce sont ensuite des présents d'une multitude de calices et autres vases sacrés, de chasubles et de riches ornements pour le saint Culte.

Notre-Dame du Puy, comblée de tant de dons, rendait au centuple ce qu'elle recevait. Nous n'entreprendrons point ici de raconter toute ses faveurs. Plusieurs n'ont jamais été connues que de ceux qui en avaient été l'objet ; car la piété même la plus reconnaissante a sa modestie et sa timidité. Il s'en est perdu un bien plus grand nombre dans la nuit des temps. Les premières histoires de l'église angélique mentionnent fréquemment des procès verbaux de miracles obtenus dans ce célèbre Sanctuaire : des attestations, des recueils et registres conservés dans la sacristie ; mais tous ces documents ont été lacérés ou brûlés en 93 ; les *exvotos* placés sur l'autel et autour des murailles, ou gardés dans le trésor de l'église, ont été également enlevés et pillés, sauf un petit nombre qu'on aperçoit encore dans le Santuaire.

A défaut de ses documents, nous extrairons des historiens du temps quelques faits les plus remarquables, relatifs, non à